



COMMUNE DE COSSONAY
MUNICIPALITE

Cossonay, le 30 août 2021/taz

Préavis No 08/2021
au Conseil communal

**relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre
du PPA « Route de Morges-Nord » (ou les Prés de Cossonay)**

Table des matières

INTRODUCTION	3
DESCRIPTION DES TRAVAUX	3
TROTTOIRS	3
EAUX CLAIRES ET USÉES	3
SERVICES INDUSTRIELS	4
PROJET SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4
CONCLUSIONS	6

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le présent préavis traite des travaux à réaliser sur la route de Morges, d'une part en raison des aménagements nécessaires à la suite de la construction du Plan partiel d'affectation « Route de Morges Nord » ou quartier aujourd'hui nommé « Les Prés de Cossonay » et, d'autre part, la continuité des autres travaux voulus par la Municipalité pour créer différents aménagements de mobilité douce le long de la route de Morges.

Ce document est donc lié au préavis n° 07/2021 relatif à la création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges. Une organisation fine est nécessaire pour que les travaux soient faits de manière logique et coordonnée.

Par ce préavis, la Municipalité souhaite faire part de la demande de crédit nécessaire à la création d'aménagements qui seront décrits au chapitre suivant.

Description des travaux

Tel que cela a été expliqué dans le préavis n° 07/2021, la Municipalité a tout d'abord fait réaliser un concept global d'aménagements piéton et cyclable pour l'ensemble de la route de Morges. Les travaux ayant été prévus en plusieurs étapes, elle a confié au bureau d'études Thorens et Associés SA le mandat spécifique au tronçon dont il est question dans ce préavis pour identifier les possibilités de réalisation des infrastructures à construire.

Dans ce cadre, le constat a été fait qu'il est nécessaire de créer deux passages piétons avec îlot central, d'élargir la chaussée pour permettre la création de deux bandes cyclables et de réaliser les raccords avec les trottoirs existants ou à créer.

Au moment de la rédaction de ce préavis, les travaux sur les immeubles du quartier des « Prés de Cossonay » touchent à leur fin. C'est pourquoi il serait judicieux d'enchaîner avec les travaux communaux et assurer le lien entre la route de Morges, les différents axes de mobilité douce du centre de la localité ainsi que ceux de l'avenue du Funiculaire. Le funiculaire a réouvert ses installations le 23 août dernier et ramené les voyageurs sur l'avenue du même nom et tous les cheminements qui permettent de la rejoindre, d'où l'importance d'agir.

Trottoirs

Des raccords seront effectués avec les trottoirs existants sur le tronçon concerné par ce préavis, de part et d'autre de la route de Morges.

Eaux claires et usées

Le réseau d'eaux claires et usées à cet endroit est conforme et ne nécessite pas de travaux particuliers en dehors du raccordement des nouveaux avaloirs au réseau communal existant.

Services industriels

En principe, aucuns travaux relatifs aux services industriels (gaz, électricité, téléphonie) ne sont à prévoir, mais le projet leur sera soumis comme cela se pratique usuellement avant le début du chantier pour qu'ils puissent, cas échéant, planifier leur intervention en tenant compte de la planification des travaux de la Commune.

Projet sous l'angle du développement durable

Dans le cadre de la réalisation du plan de quartier, l'Etat a demandé à ce qu'une haie soit plantée du côté du Pré aux Moines, le long de la route en compensation d'une haie enlevée sur l'ancienne parcelle « Bolay ». Un soin particulier sera donc apporté à dite plantation, pour aller dans le sens de la biodiversité.

Finances

L'estimation des coûts après réception des soumissions de génie civil s'élève à CHF 187'316.15 HT. Le tableau ci-dessous résume les principaux postes :

Génie civil (basé sur soumissions rentrées)	CHF	103'083.60
Marquages	CHF	28'000.-
Eclairage public	CHF	15'000.-
Prestations ingénieurs	CHF	14'600.-
Prestations géomètres	CHF	2'200.-
Divers et imprévus (env. 15%)	CHF	<u>24'432.55</u>
Total HT	CHF	187'316.15
TVA 7.7% (taux 2021)	CHF	14'423.35
Coût total TTC	CHF	201'739.50
Arrondi	CHF	202'000.-

Préavis municipal No 08/2021 relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges-Nord » (ou les Prés de Cossonay)

Préavis n°	08/2021	
Objet du préavis	Réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA Rte de Morges Nord (ou les Prés de Cossonay)	CHF 202'000.00
<i>Montant du crédit soumis à approbation</i>		
Estimation financière nette		202'000.00
Coûts totaux		202'000.00
Participations de tiers		0.00
Subventions		0.00
Financements prévu au bilan		202'000.00
Emprunt		
Liquidités		X
Estimation de la durée	0 mois	ou 0 ans
Début des travaux prévu	0	Fin des travaux, prévu 0
Impact estimé sur le compte fonctionnement	N° compte	Taux
		Année
		CHF
		20'200.00
		Fds 31.12.20
Amortissements		10 ans
		202'000.00
		20'200.00
Prélèvement sur fonds de réserve/EU-EC	9280.3	
		0.00
		0.00
Prélèvement sur fonds de réserve/Eau	9280.6	
		0.00
		0.00
Charges de fonctionnement estimées		
		0.00
Recettes de fonctionnement estimées		
		0.00
Intérêts passifs calculés au taux moyen (charges d'exploitation)		0.00
		0.00
Plafond d'endettement		
Emprunt avant Préavis	19.08.2021	
		27'855'215.50
Préavis		0.00
		0.00
Emprunt si préavis accepté		27'855'215.50
Plafond d'endettement 2016-2021		60'000'000.00
Disponible		32'144'784.50
Art. 14 - Règlement sur la comptabilité des Communes:		
<i>Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges qu'il entraîne. L'article 4, chiffre 6 LC est réservé.</i>		

Conclusions

Au vu des informations précitées, et compte tenu de la nécessité de terminer les aménagements sur la route de Morges sans tarder, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n° 08/2021 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- de réaliser les travaux prévus dans ce préavis, à savoir de créer 2 passages piétons avec îlot central, de créer 2 bandes cyclables et de faire le raccord de trottoir avec l'existant en lien avec le quartier des « Prés de Cossonay » ;
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- de porter la valeur de ces travaux, CHF 202'000.-, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan sur une période de 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

L.S.

V. Induni

T. Zito

Annexe : plan de situation

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis : 15 septembre 2021 à 18h00, Bâtiment administratif, salle A.